

8 Débats

L'importance croissante du revenu pour le choix du partenaire

OPINION

Les biologistes ont passé au crible les caractéristiques qui déterminent le choix d'un partenaire dans le monde animal. Les psychologues ont, quant à eux, étudié les traits de personnalité que nous recherchons dans un partenaire idéal. Mais qu'on nous dise à ce sujet les sociologues et économistes? Préférons-nous un partenaire avec le même niveau de formation et le même niveau de salaire que les nôtres?

Dans la plupart des cas, le choix d'un partenaire semble s'effectuer selon des critères plus ou moins «rationnels» (argent, beauté, statut social, etc.) et l'endroit de la rencontre joue aussi un rôle important. L'éducation est à cet égard déterminante, non seulement en vue d'acquiescer un certain statut social, mais aussi pour la rencontre et la sélection d'un partenaire.

Sur la base de l'Enquête suisse sur la population active et du Panel suisse de ménages, notre étude indique que la sélection d'un partenaire dépend fortement de son niveau de formation et de son salaire*. Durant les deux dernières décennies, le nombre des couples homogames formés d'individus ayant le même niveau de formation ou le même salaire a augmenté en Suisse. Comme le dit le proverbe: qui se ressemble s'assemble. La hausse du niveau de formation moyenne et son harmonisation

entre hommes et femmes ont mécaniquement conduit à un plus grand nombre de couples dont les deux partenaires ont un niveau de formation élevé. Un exemple classique est celui des médecins: jusqu'à récemment, les médecins hommes rencontraient surtout des femmes infirmières au travail. Maintenant, ils rencontrent également des femmes médecins. Par rapport à l'ensemble des ménages, la proportion de couples dans lesquels les deux ont un diplôme universitaire est passée de 3% en 1992 à 13% en 2014. Au cours de la même période, la proportion de couples homogames ayant terminé une formation du niveau secondaire II est tombée de 36 à 27%.

Pourtant, malgré l'augmentation du nombre de personnes et de couples homogames ayant un diplôme de formation tertiaire, ce sont les personnes au niveau de formation peu élevée qui se marient plus souvent entre elles de nos jours qu'il y a vingt ans. En partant du principe que les salaires augmentent avec le niveau de formation, ces couples sont donc susceptibles de représenter un groupe vulnérable au sein de la société suisse.

Nos résultats montrent encore que la probabilité de vivre seul(e) dépend du revenu et du niveau de formation. Si les hommes avec un bas revenu ont plus de chances de vivre seuls, chez les femmes ce sont celles à haut niveau

de formation qui sont les plus sujettes à vivre seules. Si les femmes choisissent un partenaire ayant un niveau de formation inférieur, cet homme a généralement un salaire élevé. Ainsi, même si les femmes sont devenues plus indépendantes sur le plan économique, elles semblent toujours attacher une grande importance au revenu de leur partenaire. Si les opposés s'attirent parfois, tout indique que pour les hommes qui veulent être en couple, mieux vaut être bien loti que pauvre. ■

* Laura Ravazzini, Ursina Kuhn et Christian Suter (2019). Les opposés ne s'attirent pas – le rôle de la formation et du revenu dans la mise en couple en Suisse. Social Change in Switzerland No 17, www.socialchangeswitzerland.ch

LAURA RAVAZZINI
CHERCHEUSE POST-DOC AUX
UNIVERSITÉS DE NEUCHÂTEL
ET DE LAUSANNE



Accord institutionnel: le Conseil fédéral va-t-il gagner?

INCIDENCES

Le Conseil fédéral a lancé les consultations sur l'accord institutionnel avec l'UE sans prendre lui-même position, tout en laissant entendre qu'il était satisfait à 80% du résultat des négociations avec Bruxelles. Les consultations paraissent surtout destinées à gagner du temps, d'autant plus qu'elles se situaient en dehors des procédures habituelles.

Mais d'une manière générale, on doit constater qu'en fait elles ont été bien accueillies. Elles donnent lieu à un foisonnement d'avis, de travaux et de publications. Une conférence est convoquée le 11 mars prochain et les participants seront invités à préciser leur pensée par écrit. On peut discerner trois tendances dans les opinions exprimées jusqu'ici: les opposants à tout rapprochement avec l'UE s'en donnent à cœur joie, parfois jusqu'à la caricature; les partisans s'expriment moins facilement à ce stade, mais avec fermeté; enfin le gros des réponses annoncées est une modulation sur le thème du «oui, mais»: on ne peut pas dire non à l'UE, mais il reste des points à clarifier, voire pour certains à renégocier.

La charge par oral et par écrit de l'ancien président de la Cour de l'AELE (Association européenne de libre-échange), le professeur de droit Carl Baudenbacher, illustre la première option: ce rejet extrême du texte issu de la négociation fait le jeu des partisans de l'accord. Ceux-ci se regroupent autour des arguments avancés par l'association La Suisse en Europe et son président, le professeur Thomas Cottier. A première vue, le «oui, mais» du troisième groupe équivaut à un non camouflé. Cependant, l'un des enjeux de la consultation, et notamment de la conférence de la semaine prochaine, sera de dresser la liste des objections et des demandes d'information qui nourrissent le «mais». Il s'agit de se concentrer sur trois ou quatre facteurs clés: les modifications aux mesures d'accompagnement, l'éventuelle extension de la libre circulation des personnes pour tenir compte de la directive sur la citoyenneté européenne de 2004, quelques points de procédure pour le fonctionnement de l'arbitrage, les types d'aides d'Etat que l'UE veut abolir, enfin les conditions de la révision de l'accord sur le libre-échange de 1972. L'administration peut d'elle-même apporter les assurances demandées sur tel ou tel point; les autres sujets de préoccupation requièrent une intervention à Bruxelles. A noter que plusieurs entités consultées ont renoncé à réclamer de «nouvelles négociations», sachant que Bruxelles n'en veut pas. On parle plutôt de «clarifications». Berne et Bruxelles pourraient se mettre d'accord sur une interprétation commune des dispositions litigieuses ou sur des règles de procédure plus précises, le tout contenu dans une déclaration politique conjointe.

L'évolution des partis politiques est frappante à cet égard. Le Parti libéral-radical s'est déclaré favorable au nouveau traité sans exiger de nouvelles négociations: il a suivi à la fois son conseiller fédéral, M. Ignazio Cassis, chargé du dossier, et une partie de l'économie. Le PDC, qui a fait connaître ses vues avant son rival centriste, est plus dogmatique. Isolé, divisé, le Parti socialiste essaie d'entrer dans le jeu des partis pro-européens tandis que des groupes de réflexion bien intentionnés s'efforcent de lui tendre la perche pour régler le problème de la protection des salaires, mis en évidence par les syndicats. Le PS s'apprête donc à changer une troisième fois de position en quinze mois, reprenant la ligne pro-européenne qu'il défendait encore au printemps 2018 mais qu'il récusa à l'été... Le Conseil fédéral, qui ne se résout pas à dire non à l'UE, va pouvoir continuer à mettre deux fers au chaud: il pourra en même temps demander formellement au parlement l'autorisation de ratifier l'accord institutionnel tout en promettant de faire parvenir aux commissions concernées, en cours de délibération, un rapport complémentaire sur le dernier état des sondages qu'il entreprendra à Bruxelles. Reste à voir si ce sortilège suffira à sauver l'accord institutionnel... ■

FRANÇOIS NORDMANN



Algérie et respect des cultes

MOULAY MOHAMMED GUENDIL, AMBASSADEUR D'ALGÉRIE EN SUISSE

A la suite de la parution de l'article «Deux poids deux mesures pour les religions en Algérie» (LT du 19.02.2019, rubrique Opinion) signé Christian Bilbollet, je voudrais rappeler que l'Algérie [...] a toujours garanti à toutes les communautés religieuses le libre exercice de leur culte respectif. Aussi, les informations rapportées occultent les éléments pertinents suivants: - La tolérance religieuse étant bien ancrée dans la tradition du peuple algérien, le texte législatif fixant les modalités d'exercice du culte autre que musulman traduit le profond respect de l'Etat pour toutes les religions révélées. - La liberté de culte est consacrée dans la Constitution et la législation nationale et dans la pratique. - L'appel lancé par les autorités aux associations religieuses, y compris les associations musulmanes, à exercer leurs activités dans la transparence. - Les personnes désireuses d'exercer une activité dans la sphère religieuse doivent avoir la qualité et l'habilitation de leur autorité religieuse de rattachement. Il s'agit là d'une disposition courante dans les législations de la plupart des pays, s'appliquant à tous les cultes, y compris au culte musulman. Par ailleurs, les responsables de l'Eglise en Algérie n'ont, à aucun moment, signalé de dépassement dans l'exercice du culte chrétien dans notre pays, et ont reconnu que les dispositions générales prévues par la législation algérienne en la matière rejoignent les principes de l'Eglise sur l'exercice du culte chrétien dans les lieux destinés à cet effet. J'espère que ces précisions permettront une meilleure compréhension de la réalité de la pratique des libertés religieuses en Algérie [...]. ■



VOUS ET NOUS

concernant le président Emmanuel Macron, on s'attendrait à la trouver comme slogan de manifestation, pas chez un universitaire qui devrait connaître le poids des mots. En l'occurrence: «Pouvait-on en attendre davantage du jeune associé gérant dans la banque d'affaires Rothschild?» Etre jeune président, est-ce une responsabilité honteuse? Avoir travaillé dans une banque, est-ce un parcours éliminatoire? A la banque Rothschild, est-ce une compromission avec un ennemi de l'intérieur? Si je devais paraphraser cette dernière phrase et la rendre ainsi plus audible et terrible en retour à notre donneur de leçons, «Pouvait-on en attendre davantage du vieux professeur, fonctionnaire coupé de toute réalité économique et charriant les préjugés antisémites d'un autre âge?» Est-ce donc ainsi que l'on devrait poursuivre les opinions, par le degré zéro du respect dû aux personnes? Ce serait à désespérer du genre humain si même les intellectuels ne se mettaient à exister qu'en proférant des attaques personnelles en lieu et place d'arguments solidement fondés! ■

Antisionisme: un autre éclairage

PAOLO NACLERIO, MORGES

M. Garaï, rabbin à Genève, a écrit une «Opinion» intitulée «Que cache l'antisionisme?» (LT du 27.02.2019, rubrique Opinion). Permettez-moi de reprendre quelques-unes de ses affirmations et de leur donner un autre éclairage. «Chaque nation ou chaque peuple qui s'identifie comme tel a le droit d'avoir une patrie», déclare M. Garaï, prenant pour exemple le droit des Kurdes à bénéficier d'une patrie. Etonnamment, nulle mention des Palestiniens et de leur droit à une patrie. Puis, parlant de l'antisionisme, M. Garaï écrit: «En fait, c'est de l'antisémitisme déguisé.» Monsieur le rabbin ignore-t-il qu'il existe de nombreux Juifs antisionistes? Juifs antisémites ou Juifs opposés à un projet et/ou une pratique politique? Concernant l'agression contre M. Finkelkraut, on lit: «Le gilet jaune [...] renvoyait le philosophe à son origine religieuse [...]». Contrairement à ce que certains ont colporté, le terme «juif» (origine religieuse) n'a jamais été prononcé, ce qui a été confirmé par M. Finkelkraut lui-même et par la police menant l'enquête [...]. Autre affirmation de M. Garaï: «On ne peut pas s'attaquer à la Chine, ni à la Syrie et à d'autres encore, mais on peut s'attaquer à Israël.» Les Syriens ayant subi des souffrances inouïes, qui ont vu leur pays détruit en grande partie par l'ingérence massive de nombreux pays

étrangers (Israël ne cachant même plus son implication), apprécieront. [...] M. le rabbin conclut en disant que pour que la paix puisse advenir entre Palestiniens et Israéliens, «[...] les uns ne peuvent pas être accusés de tous les maux et les autres blanchis de tous les méfaits». M. Garaï pourrait-il nous indiquer alors quels sont les éventuels méfaits commis par Israël et, puisque le terme «antisionisme» ne peut plus être utilisé, quel terme propose-t-il pour dénoncer la politique de ce pays? ■

Mme Timofte et M. Dolivo

FRANZISKA MEINHERZ ET PIERRE CONSCIENCE

Les membres d'Ensemble à gauche Vaud (EàG) ont été surpris par les propos d'Anais Timofte, candidate popiste au Conseil d'Etat vaudois, dans les colonnes du Temps du 19 février. Quelques rectificatifs. La candidature de Jean-Michel Dolivo est le choix d'EàG, qui réunit les mouvements Décroissance-Alternatives, Solidarité&Ecologie, Solidarités Vaud et des indépendant-e-s. [...] Depuis le mois d'août 2018, le POP a choisi de ne plus participer aux réunions unitaires et a préparé sa candidature propre. EàG regrette ce choix et la division qui en découle. Pour se démarquer, Anais Timofte attaque la personnalité et le parcours du candidat d'EàG. Ce dénigrement est loin de refléter la réalité, notamment en le qualifiant de «politicien professionnel». Jean-Michel Dolivo a été enseignant, tourneur-fraiseur puis secrétaire syndical. Il a repris ensuite des études d'avocat pour défendre des personnes précaires. [...] Loin de la politique politicienne, son engagement est au contraire source d'inspirations pour beaucoup de militant-e-s. Autre rectificatif, Jean-Michel Dolivo ne s'est jamais proclamé «candidat de la grève des femmes». EàG soutient la grève des femmes et ses revendications féministes. Les militantes d'EàG sont nombreuses à s'engager activement et Jean-Michel Dolivo relaie leurs revendications et l'échec de la grève du 14 juin 2019. Nous ne pouvons qu'appeler Anais Timofte et son parti à se joindre à nos efforts. ■

Vos commentaires sont les bienvenus!

Adressez-les à lecteurs@letemps.ch. Vos lettres ne doivent pas excéder 1500 signes (espaces compris). Vous pouvez aussi commenter les articles d'opinion sur www.letemps.ch et l'ensemble de nos articles sur notre page Facebook.

Rothschild et préjugés antisémites

ALAIN BARTHES, LAUSANNE

L'article de Claude Calame concernant Macron et les «gilets jaunes» (LT du 19.02.2019, rubrique Opinion), qui représente l'opinion habituelle de la gauche à l'extrémité de l'échiquier politique, se termine par une phrase consternante et peut-être significative de la tournure ad hominem que prennent les débats en France. Cette phrase